



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Le certificat
médical
académique**



ALORS QUE DE NOMBREUSES ENQUÊTES INTERPELLENT SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DES ENFANTS, que [l'Unesco](#) fait la promotion du sport et de l'éducation physique en faveur de la santé et de l'égalité et que la prescription du sport sur ordonnance se développe, les dispenses de cours d'éducation physique et sportive (EPS) pour un motif médical paraissent aujourd'hui anachroniques.

GENÈSE DU PROJET

Tout au long de la scolarité, l'éducation physique et sportive a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. Elle contribue à développer chez les élèves une culture de l'activité physique régulière, durable, et ainsi à améliorer leur santé. Elle est un levier indispensable et particulièrement important de l'amélioration de la santé publique compte tenu du niveau de sédentarité des jeunes. **L'éducation physique et sportive est souvent la seule opportunité de pratique physique pour beaucoup de jeunes.**

Respectueuse des différences de potentiels et de ressources et résolument inscrite dans une école inclusive, **l'EPS offre à tous l'occasion d'une pratique physique. L'EPS favorise également le développement des compétences psychosociales, participe à une bonne santé mentale, à la mixité sociale, à l'intégration, au goût de l'effort.**

En cas d'inaptitude partielle d'un élève, les enseignants d'EPS sont formés pour ajuster la pratique physique et le degré d'engagement et proposer une éducation physique adaptée.

L'académie de Strasbourg souhaite diffuser un modèle de certificat d'inaptitude à la pratique en EPS. Ce document s'appuie sur le travail réalisé par l'académie de Rennes. Il vise à communiquer avec les médecins et les familles qu'une pratique physique adaptée est possible même avec certaines pathologies.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) C'EST...

plus de 1 000 heures de pratique pour chaque élève tout au long de son parcours scolaire

321 158 élèves qui ont eu l'occasion de pratiquer une activité physique, sportive ou artistique dans l'académie de Strasbourg en 2023

ZOOM SUR L'ÉVALUATION

Discipline scolaire obligatoire de l'entrée en maternelle jusqu'à la fin de la scolarité secondaire, L'EPS est évaluée durant tout le parcours des élèves, et elle est certificative pour tous les examens du second degré.

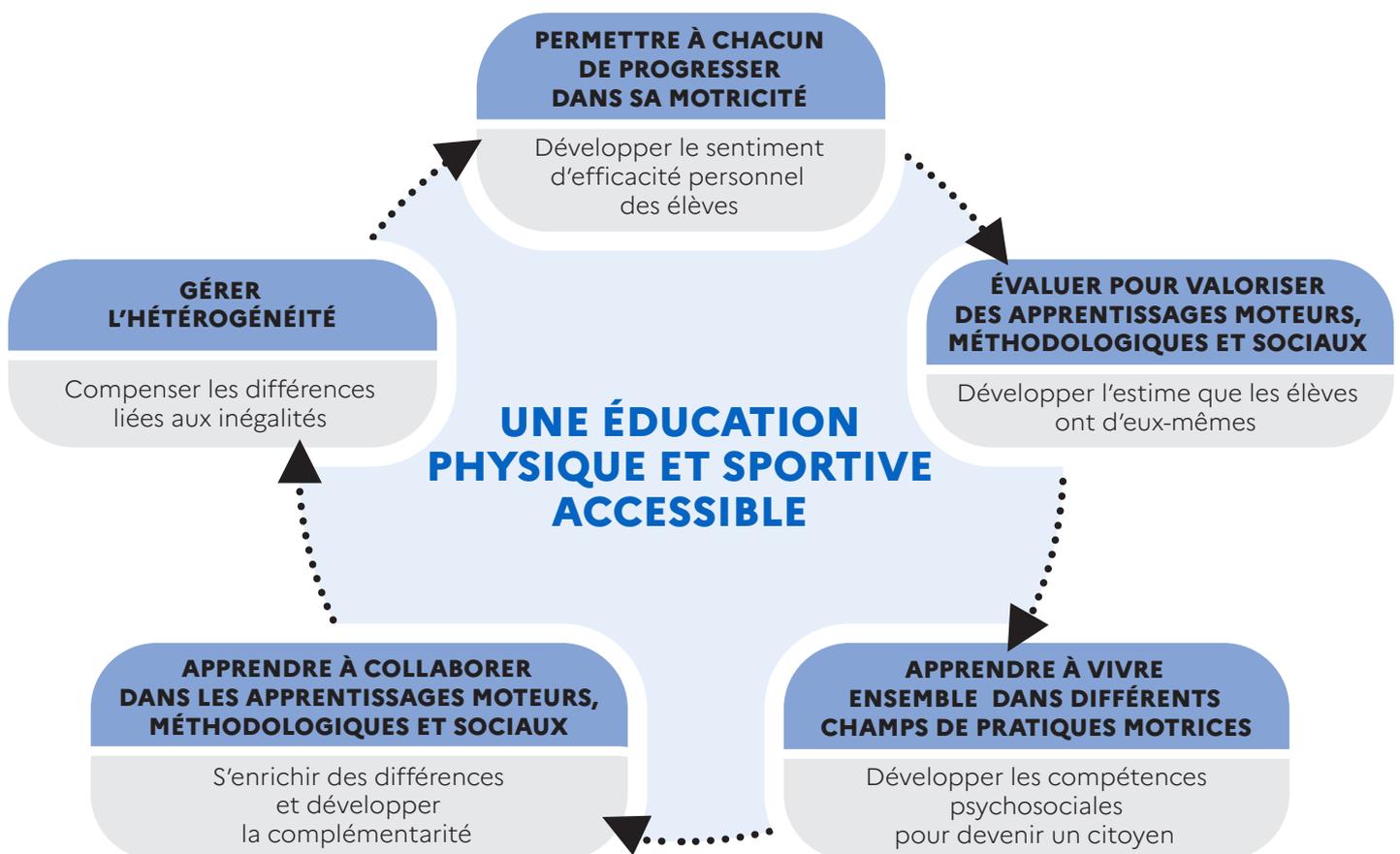
L'évaluation en EPS traduit le positionnement des élèves dans des degrés d'acquisition de différentes compétences. Ils sont évalués dans plusieurs rôles : le joueur, l'athlète, l'artiste, selon les activités et l'arbitre, l'observateur, le chorégraphe, le coach... Cette évaluation dépasse largement les barèmes normatifs, la part des performances mesurées est minime et sont la plupart du temps autoréférencées en fonction des possibilités et des projets de chacun.

L'évaluation peut être modulée également pour tenir compte d'un certificat médical d'inaptitude partielle, même dans le cadre certificatif. Des protocoles d'évaluation adaptés et spécifiques peuvent être proposés dans certaines situations

particulières. Pour les examens les élèves peuvent bénéficier d'épreuves de rattrapage, en attestant de blessures ou de problèmes de santé temporaires authentifiés par un médecin.

ZOOM SUR L'ACQUISITION DU SAVOIR NAGER

En 2022-2023 75% des élèves de l'académie ont validé l'attestation de savoir nager en sécurité. Cette moyenne académique cache de grandes disparités, dans certains établissements, seuls 22% des élèves quittent le collège en sachant nager. L'acquisition de cette compétence est un objectif prioritaire en EPS. Les enseignants sont formés pour apprendre aux élèves à nager en toute sécurité. Ils sont conscients de la très grande appréhension ressentie par certains. Peu traumatique, la natation est une activité physique très accessible et particulièrement adaptée à de nombreuses pathologies.





**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*